

1014

NOTE

SUR

DEUX JETONS PARISIENS

DU XIV^e SIÈCLE

PAR

ADRIEN BLANCHET

BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,
MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.



PARIS

1901

Bibliothèque Maison de l'Orient



134120

NOTE
SUR
DEUX JETONS PARISIENS
DU XIV^e SIÈCLE.

I.

Dans un article publié en 1899, sous le nom de Jules Rouyer, on trouve une note sur un jeton de Guillaume Duche¹. Entraîné par une similitude de nom, le regretté numismatiste rapprochait de la légende du jeton la mention de *Duche le lombard et ses compaignons*, que l'on connaît par le *Livre de la Taille de Paris pour l'an 1292*. En proposant l'attribution du jeton à ce personnage de 1292, Rouyer terminait sa note par la phrase suivante : « Le sujet nous paraît être d'une trop complète évidence pour que nous ayons à nous y arrêter plus longtemps. »

Malgré cette assertion, émanant d'un savant aussi autorisé en matière de jetons, il nous faut reprendre l'étude de ce petit problème.

Décrivons d'abord le jeton dont voici la figure :



1. *Miscellanea en fait de jetons et de méreaux*, dans la *Rev. numismatique*, 1899, p. 362-363, fig. (MM. Rollin et Feuardent nous ont gracieusement prêté le cliché du jeton). Un exemplaire de ce jeton est entré au Cabi-

Sous une arcade de style gothique, saint Michel tenant de la main droite une croix à long pied; la main gauche est appuyée sur un écusson portant un sautoir; sous les pieds de l'archange, un dragon dont la gorge est transpercée par le pied de la croix.

Au revers : + GETOERS · GVILL · DVCHE · ET · A · CES · CŌPAIGV̄S. Entourage de quatre arcs de cercle et de quatre angles alternés; le sommet de chaque angle est orné d'un trèfle. Au centre, dans un cercle, un G sur lequel broche une croix pattée à long pied, dont le sommet occupe l'espace sous l'arc supérieur de l'entourage¹. Dans le champ, à droite, à gauche et au-dessous, un lis.

Le type du droit m'avait fait douter que ce jeton appartint à la fin du XIII^e siècle. En effet, la figure du saint Michel terrassant le dragon, sous une arcade gothique, paraît pour la première fois sur les anges d'or² de Philippe VI, frappés en 1340³.

Comme il est sans exemple qu'une monnaie ait emprunté le type d'un jeton, l'attribution adoptée par Rouyer me paraissait inadmissible. Mais je n'avais rien d'autre à proposer jusqu'au jour où parurent les *Documents parisiens* publiés par M. Jules Viard. Ce précieux recueil nous fait connaître des lettres royaux, datées de mai 1332, donnant le titre de bourgeois de Paris à un certain nombre de Florentins, parmi lesquels on trouve un Guillaume Duche. Voici le texte⁴ :

« Volumus complacere, Bernardum et Bardum filios Lappi Guinii, « fratres dicti Chone, necnon et Guillelmum Duchii, de Florencia « oriundos, in burgenses nostros ville Parisiensis et regni nos- « tri. »

Ce même document nous apprend que Guillaume Duche était, comme les autres personnages, neveu d'André de Florence, alors évêque d'Arras.

Guillaume Duche mourut en 1342, car, en janvier 1343, Philippe VI confirmait la cession faite à son sergent d'armes, Jacques Malpighi, de Florence, de la maison de Guillaume, en compensation d'un dépôt de 1,000 florins de Florence et de 496 livres parisis de forte

net de France avec la collection Rouyer; voy. H. de La Tour, *Cat. de la coll. Rouyer, léguée en 1897*, 1^{re} partie. Paris, 1899, p. 74, n° 431, pl. XI, 7.

1. Le G, initial du prénom de Duche, forme ainsi une marque commerciale et rappelle les monogrammes si fréquents sur les jetons sans légendes attribués aux Lombards.

2. H. Hoffmann, *Mon. roy. de France*, pl. XVI, 12.

3. F. de Saulcy, *Recueil de doc.*, t. I, p. 235.

4. *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois* (1328-1350). Paris, 1899, t. I, p. 165.

monnaie, que Guillaume ne lui avait pas rendu¹. Le document nous apprend en outre que Guillaume Duche était « assez nouvellement « alez de vie à trespassement; » que la femme de Guillaume portait le nom de François, et qu'il avait laissé deux enfants : « Katerine et « Nicolas, meneurs d'aage. » Nous lisons encore : « la meson qui « fu audit feu Guillaume Duche, séant à Paris, ou cloistre de Saint-Merry, tenant d'une part au coing de la rue de Baillehé² et d'autre « part à la maison du chapistre de Saint-Merry » Puis vient un passage qui fait mention de plusieurs compagnies dont Guillaume Duche était débiteur : « Et combien que ledit Guillaume feust tenez « et obligé en plusieurs sommes de deniers à Nicolas Sonderin, de « Florence, et à ses compagnons de la compagnie des Eschaios³, « à Gilliard Malpins, à Bartholo Cataing, à Pierre Buville, à la com- « pagnie des Angossoles et à la compagnie des Fallez. » L'expression de *compagnons* est fréquente dans les listes de Lombards⁴ et indique des sociétés de banque ou de commerce. Notre personnage, nommé Guillaume Duche dans le texte français du document de 1343, est désigné dans le texte latin qui fait suite sous les noms « Guillelmo Ducii de Florencia. »

Il est possible que le Lombard Duche, habitant rue aux Prêcheurs en 1297⁵, sans doute le même que celui qui est cité en 1292, ait été le père de Guillaume Duche. En effet, celui-ci ayant laissé deux enfants mineurs en 1343, il est difficile de supposer qu'il fût déjà commerçant en 1292 et 1297. Quoi qu'il en soit, même si l'on admet que tous ces documents désignent un seul personnage, il reste que le jeton n'a pu être frappé que sous le règne de Philippe VI, entre 1340 et 1343. La forme des lettres convient parfaitement à cette époque, ainsi que le prouvent les monnaies, et de plus l'entourage, formé d'arcs de cercle et d'angles, existe aussi sur des jetons attribués avec raison à Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI⁶.

1. *Documents parisiens*, t. II, 1900, p. 188 à 194.

2. « Rue Baillehoë ou Baillehoué, nom qui fut donné à une partie de la rue Taillepain actuelle » (J. Viard).

3. *Alias* : « Achaiosles. »

4. Voy. C. Piton, *les Lombards en France et à Paris*. Paris, 1892, p. 128 : « Phelippe Girart, espicier, et ses compagnons. » On trouve déjà, en 1296 : « François d'Angoissole et ses compagnons » (*ibid.*, p. 131); puis en 1298 : « François Daugutaire et ses compagnons de la compagnie d'Angoissole » (*ibid.*, p. 137; cf. p. 149). Sur les Angoissoles, originaires de Plaisance, *ibid.*, p. 84.

5. C. Piton, *op. cit.*, p. 129.

6. J. Rouyer et E. Hucher, *Hist. du jeton au moyen âge*, 1858, p. 89, pl. VIII, fig. 66, 68, 69.

II.

Dans une note publiée en 1898¹, J. Rouyer s'est efforcé de fixer l'attribution d'un jeton connu seulement par une description de M. Auguste Preux et qu'il convient de reproduire :

« + \overline{SV} : MRI' : THE : D' : RVO : CELARIO.

« Écusson de....., à la bande de....., chargée de cinq fleurs de lis « posées dans le sens de la bande; celle-ci est accompagnée de deux « dragons, un en chef et un en pointe.

« ∇ sans légende. Dans un encadrement de six lobes, cantonné exté-
« rieurement de six trèfles, un écusson à l'antique, de vair au lion
« issant. L'écu est accompagné de cinq rosettes dans les lobes du haut.
« XIV^e siècle. »

Rouyer comprit qu'il fallait corriger RVO en ParVO, le P ayant le signe d'abréviation qui avait contribué à le faire prendre pour un R. Cette heureuse correction permettait de lire *Parvo Cellario* et d'attribuer le jeton à un membre de la nombreuse famille du Petit-Celier (ou Cellier)². Mais Rouyer, qui repoussait les leçons *Theobaldi* et *Theodorici*, proposées par A. Preux, déclara que le prénom abrégé devait être *Thome* pour *Thomae*, et que le jeton émanait par conséquent de Thomas du Petit-Celier, clerc du roi Philippe le Bel, cité dans un document du 1^{er} juin 1305.

Cette attribution m'avait laissé des doutes, car l'abréviation me paraissait bien irrégulière. Combien plus satisfaisant est le rapprochement que je propose de faire avec le nom de Thévenin du Petit-Celier qui nous est fourni aussi par les *Documents parisiens*³! Le document, daté du 9 décembre 1345, est la confirmation par Philippe VI d'une lettre de rémission accordée par son fils Jean, duc de Normandie, et son lieutenant, en faveur de Thévenin du Petit-Celier qui, dans une rixe, avait tué Guymar le Barbu, frère de Jean le Barbu, procureur au Châtelet de Paris. Nous apprenons que Thévenin,

1. *Jeton à retrouver de Thomas du Petit-Celier, clerc du roi Philippe le Bel*, dans la *Rev. numismatique*, 1898, p. 124-126.

2. J. Rouyer, *loc. cit.*, p. 126; G. Demay, *Inv. des sceaux de la coll. Clairambault*, t. I, p. 469. Les armoiries que portent les sceaux de cette famille consistent bien, pour la partie principale, en une bande côtoyée de deux dragons (*Coll. Clairambault*, n^{os} 7133 à 7135).

3. *Documents parisiens du règne de Philippe VI*, publ. par J. Viard, t. II, p. 252-254.

d'abord banni de France pour ce crime, était fils de « feu Thommas « du Petit-Celier » et frère d' « Engerran du Petit-Celier¹, » dont les services rendus sont mentionnés particulièrement dans la lettre de rémission.

On ne peut faire aucune objection contre la forme latine *Theveninus*, car on la rencontre précisément dans un document de 1346², où deux personnages, Thomassin et Thévenin de Langres, sont nommés indifféremment : « Thomassinum et Theveninum de Lingonis » et : « Stephanum et Thomam dictos de Lingonis. » Cet emploi simultané des prénoms classiques et des prénoms populaires nous amènera à proposer d'identifier Thévenin du Petit-Celier avec Étienne du Petit-Celier, chevalier participant aux guerres du Vermandois en 1339 et devenu capitaine de Saintes en 1352³. Entre ces deux dates, il y a place pour les événements que nous fait connaître le document de 1345.

1. Cet Enguerran, bourgeois de Paris, trésorier de France, cité en 1346 (*Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n° 218), en 1348 (*Inv. des sceaux de la coll. Clairambault*, n° 7133), en 1351 et 1352 (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France*, 1851, p. 161), fut très en faveur sous Philippe VI et Jean le Bon (cf. N. Valois, *le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles; nouvelles recherches*, p. 12).

2. *Documents parisiens*, t. II, p. 261.

3. G. Demay, *Inv. des sceaux de la coll. Clairambault*, n° 7134 et 7135.

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*,
année 1901.)

Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de
l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente.
